Image not found or type unknown

Permis invalide suite au courrier 48 si

Par **patou57**, le **01/02/2015** à **00:20**

Bonjour maître

Le 9 et 10 janvier 2015 j'effectue un stage de récupération de points car au 01janvier en préfecture mon solde de ponts est de 3 points.
L'infraction commise donne lieu à un retrait de 6pts , aujourd'hui je reçois la lettre 48 si qui je pense etait en recommandé le 17 mais pas récuperé à la poste donc au 30 janvier j'ai signé le recommandé avec cette fameuse lettre indiquant permis invalide.
Le stage est valable étant donné qu'il était éffectué au 9 et 10 janvier ??

Par **martin14**, le **01/02/2015** à **13:57**

Bonjour,

oui, le stage est valable .. mais il faut réclamer .. par LRAR auprès du SNPC

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés